

Si on examine la réalité économique de la ville de Rimouski par rapport au territoire, j'avouerais qu'on est porté à trouver cette exclusion de la ville de Rimouski de ce programme extrêmement important, extrêmement intéressant pour une région comme la nôtre. Rimouski, c'est vrai que c'est un centre de services, mais il faut dire que 83 p. 100 de la main-d'œuvre de la ville de Rimouski sont composés de personnes qui gagnent leur vie dans les secteurs publics, parapublics, dans les secteurs de l'éducation. Un hôpital régional emploie aussi beaucoup de monde, de même que toute la décentralisation des services gouvernementaux, tant provinciaux que fédéraux. Et on avouera avec moi, monsieur le président, qu'on en est arrivé à un point de saturation pour ce qui est de la décentralisation des services et à une diminution même du nombre des emplois quand il s'agit du service public et parapublic provincial, si on considère surtout le domaine de l'éducation.

● (2030)

La ville de Rimouski, si on la compare au Canada, à la province de Québec, et aux autres villes voisines... J'attirerai l'attention des députés sur le fait que le revenu per capita au Canada est de \$7,225 et je cite ici des chiffres publiés par le *Financial Post* dans *Survey of Market in 1980*. Pour la province de Québec, le revenu *per capita* serait de \$6,563, pour la circonscription de Rimouski, \$5,160, pour la ville de Rimouski \$6,675, pour la ville de Rivière-du-Loup, \$6,401 et pour la ville de Matane, \$5,566. J'avouerais que, lorsque j'examine ces chiffres, cela ne me désole pas trop, mais quand je constate la valeur ajoutée du secteur manufacturier *per capita*, à mon avis, c'est désolant pour la ville de Rimouski.

Le Canada aura une valeur ajoutée *per capita* de \$1,860, la province de Québec, \$1,857, le comté de Rimouski, \$483, mais la ville de Rimouski, au titre de la valeur ajoutée du secteur manufacturier et *per capita*, \$166. La ville de Rivière-du-Loup, \$1,563. La ville de Matane, \$1,130. Je dirais, monsieur le président, que je suis un peu envieuse du statut ou des revenus *per capita* au titre de la valeur ajoutée au service manufacturier des villes de Rivière-du-Loup et de Matane qui ne sont pas exclues du dégrèvement ou du crédit d'impôt à l'investissement dont je parle. J'aimerais aussi porter à l'attention du ministre des Finances (M. Chrétien) le rôle important que peut jouer la ville de Rimouski, que joue effectivement la ville de Rimouski dans un territoire comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Elle est la ville centrale du territoire. Il est vrai que nous avons les services gouvernementaux. Il est vrai également que nous avons l'université, en plus du CEGEP et des maisons d'enseignement importantes, mais il faut dire aussi que Rimouski est absolument peu favorisée au point de vue de l'investissement manufacturier.

A ce titre, depuis quelques années, la ville de Rimouski en particulier, donc toute la population, jouit d'une aide grâce à des programmes fédéraux, dont l'aide pour la création de parcs industriels et la mise en place d'infrastructures permettant aux entreprises de s'installer dans les meilleures conditions possibles et le plus rapidement possible. Ces investissements-là ont été faits grâce en particulier à l'aide financière du ministère de l'Expansion économique régionale pour près de \$1,250,000 à la création de parcs industriels. On donne maintenant des avantages à un territoire défavorisé en ce qui a trait aux crédits d'impôt, mais la ville de Rimouski, elle, est exclue.

Impôt sur le revenu—Loi

J'aimerais aussi signaler que la situation économique actuelle sur la Côte Nord, c'est-à-dire à Sept-Îles, Wabush, Schefferville, Fermont, par le licenciement ou la mise à pied temporaire ou permanente de milliers de travailleurs, annonce qui a d'ailleurs déjà été faite par l'*Iron Ore*, influence énormément la situation économique du côté sud du fleuve. Alors pour ceux de mes collègues qui ne connaîtraient pas notre réalité géographique, la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est située du côté sud du fleuve Saint-Laurent et toute la Côte Nord, le mot le dit bien, c'est en face.

Mais, traditionnellement, depuis l'ouverture de cette grande partie de notre pays, la main-d'œuvre se recrute sur la Côte Sud du fleuve. C'est dire que les personnes qui perdent leur emploi sur la Côte Nord reviennent chez eux, parce qu'ils sont originaires de la Côte Sud. Alors les endroits qui feront maintenant face à une grande demande d'emplois nouveaux, ce seront le territoire Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, en particulier, et la ville de Rimouski.

J'aimerais énormément, monsieur le président, que le ministre des Finances, grâce à ce crédit d'impôt à l'investissement, dont on a exclu d'ailleurs Sept-Îles et Rimouski le 28 octobre, se retrouve aujourd'hui devant une situation complètement différente. Les annonces qui nous ont été faites par les employeurs de la région de Sept-Îles signalant le licenciement ou la mise à pied de milliers de travailleurs n'étaient pas prévues le 28 octobre, mais cela a entraîné un marasme économique important pour la région de Sept-Îles, à un point tel que les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, du Travail, et de l'Industrie et du Commerce ont cru nécessaire de créer un fonds ou de mettre sur pied un programme spécial de 350 millions de dollars en vue d'aider des régions comme la Côte Nord, dont nous traitons aujourd'hui, d'aider la main-d'œuvre à se recycler.

Aider l'entreprise à créer des emplois et les travailleurs à être mobiles s'ils le désirent. Je voudrais que l'on tienne compte du fait qu'un événement économique dans une région peut avoir des répercussions dans un autre endroit du territoire. Et la situation économique qu'on vivait le 28 octobre dans ma région et celle de la Côte Nord n'est certainement pas la même que celle qui se développe actuellement.

Donc la situation a évolué. La ville de Rimouski étant le centre du territoire le mieux équipé pour répondre à une demande des investisseurs possibles doit être considérée relativement à ce crédit d'impôt à l'investissement de 50 p. 100. Je pense que cela est devenu une question de justice sociale. Les citoyens qui reviendront sur la Côte Sud du fleuve, donc dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Gaspésie auront besoin d'emplois, et je me demande quelle est notre priorité. Est-ce qu'on doit augmenter les budgets de l'assurance-chômage ou doit-on permettre à l'entreprise de s'agrandir ou de s'établir dans des territoires comme les nôtres avec des avantages fiscaux raisonnables, qui répondent à des besoins réels, qui appuient le travail qui a été fait par des autorités municipales dans le développement d'une ville qui est un centre important, qui a nécessairement des retombées économiques dans toute la région? Si le développement industriel et économique de la ville de Rimouski se fait, chacune des municipalités tout autour pourrait en profiter par voie de conséquence. Quand on parle du développement de la région de Montréal, c'est dans la région de Montréal qu'on le fait. On ne va pas descendre le